



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-133,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

A/ TRA-EQ-133 (v. A85.1) : Achat ou location d'une voiture particulière électrique d'occasion

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis ou de la commande ou du contrat de location) :/...../.....

*Date de la preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture ou du contrat de location) :/...../.....

Référence de la preuve de réalisation (ex. : facture ou contrat de location) :

*L'opération consiste en (cocher une seule case) :

- ☐ l'achat d'une ou plusieurs voitures particulières électriques d'occasion
☐ la location d'une ou plusieurs voitures particulières électriques d'occasion

*Dans le cas d'une location, la durée de celle-ci est supérieure ou égale à trente-six mois : ☐ OUI ☐ NON

*Dans le cas d'un achat, je m'engage à conserver le véhicule pour au moins trente-six mois : ☐ OUI ☐ NON

*Le niveau d'état de santé de la batterie est supérieur ou égal à 80 %. A défaut, l'autonomie résiduelle est supérieure ou égale 80% de l'autonomie établie lors de l'homologation du véhicule ou supérieure ou égale à 200 km : ☐ OUI ☐ NON

*Dans le cas où je suis une personne physique, j'atteste ne pas avoir bénéficié plus de 5 fois d'une prime CEE pour l'acquisition d'une voiture particulière électrique d'occasion éligible à cette opération ou à une version précédente de cette opération :

☐ OUI ☐ NON

Dans le cas de la déclaration d'un unique véhicule :

*Numéro d'immatriculation du véhicule acquis :

*N° d'identification du véhicule acquis :

*Type Variante Version du véhicule acquis :

*Date de première immatriculation du véhicule :/...../.....

Dans le cas d'une déclaration groupée :

*Récapitulatif des véhicules achetés ou loués :

Catégorie du véhicule au sens de l'article R. 311-1 du code de la route	Nombre de véhicules
Voiture particulière électrique d'occasion	

*Le coût de l'opération lié à la présente partie A s'élève à :€ HT et€ TTC.

Nota. – Le coût de l'opération s'entend, selon la nature de l'opération, comme le coût de l'investissement ou du service lié à la mise en œuvre de l'opération, incluant, le cas échéant, les coûts d'installation. Lorsqu'il s'agit d'un service, il est indiqué, selon le cas, le coût annuel du service ou le coût ponctuel du service. Toutefois, lorsque l'opération consiste en la location d'un équipement ou d'un véhicule, il convient d'indiquer le coût mensuel de la location. Seuls les coûts éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie sont comptabilisés quand ils sont disponibles ou, à défaut, le coût total facturé.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*L'ensemble des aides financières, hors incitation financière du dispositif des certificats d'économies d'énergie, octroyées par des organismes publics au titre de l'opération liée à la présente partie A, est, à la date de la présente attestation sur l'honneur, d'un montant prévisionnel total de : €.